

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2016-2017 DE LA COMMISSION NATURE ET ENVIRONNEMENT

Gérard Moreau

Comme chaque année nous publions un compte rendu des activités de la Commission Nature et Environnement qui retrace les grandes lignes du rapport présenté lors de l'assemblée générale du 3 août 2017.

L'année qui s'est écoulée depuis notre précédente assemblée générale de 2016 a été plutôt clémente pour notre île avec très peu de gros coups de vent. Ainsi nous n'avons, fort heureusement, pas constaté de gros dégâts. Néanmoins il convient de dresser ici un bilan de nos actions.

Comme prévu, le transfert de sable par voie terrestre entre le nord du port de Morin et la plage située en face du camping de la Bosse et la cale de l'Océan a été effectué pour un volume de 15 000 m³ (photo 1). Cette action permet de maintenir la plage dans de bonnes conditions tout en utilisant efficacement le surplus de sable résultant des effets de la dérive littorale.



1 - Plage au camping de la Bosse, juin 2017
Photo Gérard Moreau

Le secteur des Eloux qui a été modifié par les travaux de mise en place des nouveaux épis lors des deux années précédentes a plutôt bien résisté. La remontée du sable au nord des épis est bien visible (photo 2). Nous notons une accrétion dans le secteur de l'Hommée (photo 3) où les pieux hydrauliques fonctionnent plutôt correctement et permettent une remontée du niveau de la plage. Nous constatons même une implantation de la végétation à l'arrière de ces pieux. Par contre au sud de l'épi

n° 1 en direction de Punta-Lara, le sable a complètement disparu et l'accès à la plage pour les résidents de l'hôtel est pratiquement impossible.



2 - La face nord de l'épi N° 5 très ensablé,
29 janvier 2017
Photo Gérard Moreau



3 - L'Hommée, janvier 2017
Photo Gérard Moreau

Il subsiste un secteur non enroché en pied de dune qui est bien visible de la mer (photo 4), cet endroit a été rechargé par la Communauté de Communes. Celle-ci souhaite rester dans un système de protection douce ; mais cela sera-t-il suffisant pour assurer la protection en cas de grosse tempête. Nous sommes quelque peu sceptiques mais restons en attente des résultats.



4 - La Martinière, avril 2017
Photo Michel Adrien

Une érosion est aussi visible plage de la Cantine à la Guérinière où les bases des anciennes pêcheries sont de plus en plus apparentes (photo 5).

En se dirigeant vers le secteur de la Tresson, les blockhaus glissent inexorablement vers la plage et sont le signe d'un travail de sape de la mer à cet endroit.



5 - Pêcheries plage de la Cantine, juillet 2017
Photo Gérard Moreau

La pointe de l'Herbaudière est très attaquée au pied de la dune qui protège le camping installé à cet endroit. Le dolmen (Photo 6) est de plus en plus abîmé et si rien n'est fait il n'en restera bientôt plus rien, alors qu'il s'agit d'un site remarquable datant de l'époque du néolithique. D'autre part le sable qui disparaît de cet endroit semble s'accumuler à l'ouest de la digue de protection du chenal d'entrée au port ; cela nécessite un dragage régulier de cet endroit afin d'assurer l'entrée au port dans de bonnes conditions de sécurité, à la fois pour les pêcheurs et pour les plaisanciers.



6 - Pointe de l'Herbaudière, le dolmen couché mars 2017
Photo Gérard Moreau

Le secteur du Mardi Gras au Vieil est de plus en plus attaqué à chaque grande marée (photo 7).

La plage recule beaucoup et les protections par la mise en place de gros sacs remplis de sable sont d'une efficacité toute relative. Les habitations sont très proches en arrière et la dune très peu élevée à cet endroit.

Le club de plage est menacé dans son existence en raison de l'érosion liée à la montée réelle du niveau de la mer.

La mise en place récente de ganivelles le long de cette partie de la plage est une décision très positive qui limite le piétinement sur les secteurs sensibles et facilite la reprise de la végétation naturelle qui fixe le sable par son système racinaire (oyats).

D'autre part nous nous posons des questions au sujet de la qualité de l'eau venant de la plaine agricole des Roussières et s'évacuant sur la plage de la Clère. Le volume rejeté à travers un coëf est parfois impressionnant.



7 - Plage du Mardi Gras, février 2017
Photo Fanny Potier

L'espace situé le long de la propriété privée du Bois de la Blanche est peu fréquenté et seulement accessible pour des piétons par la plage.

Néanmoins il est lui aussi fort sollicité lors des coups de vent de nord-ouest et le suivi de cet endroit boisé remarquable reste nécessaire (Photo 8).

Nous constatons que bien souvent les enrochements réalisés dans l'urgence par les divers propriétaires sont trop légers en regard des préconisations des services de l'Etat.



8 - Bois de la Blanche, juillet 2017
Photo Gérard Moreau

La plage principale des Sableaux est en accretion depuis plusieurs années.

Il n'en est pas de même de la partie plus au sud qui longe le camping vers le Fort-Larron. Celle-ci s'érode toujours un peu plus et entraîne le déracinement des arbres qui longent tout ce secteur (Photo 9).

Nous constatons cependant que la présence de fils de fer tendus le long de la plage empêche le piétinement et donc facilite l'enracinement des espèces végétales qui contribuent à la protection de la dune.



9 - Les Sableaux, janvier 2017
Photo Gérard Moreau

Chaussée Jacobsen

Depuis la réfection de la chaussée, la fréquentation des piétons et cyclistes est très importante, cet endroit étant très prisé pour la vue magnifique offerte tant du côté du marais du Müllembourg que vers le centre ville.

Malgré nos interventions des années précédentes à propos de la présence de végétation sur la rive nord de l'ouvrage, rien n'a été fait.

Les espèces, tels figuiers et baccharis, à fort enracinement, continuent de s'installer et de prospérer (Photo 10).

Nous rappelons que le cœur de l'ouvrage est constitué de sable entouré d'argile et qu'il reste donc très vulnérable. Tout ceci est préjudiciable à la bonne tenue de la chaussée d'autant plus que les tracteurs des ostréiculteurs empruntent ce trajet régulièrement et que cet ouvrage participe à la protection des populations en cas d'aléa climatique grave. Le projet de mise en place de portes permettant la fermeture des trois étiers est en cours.



10 - Chaussée Jacobsen, juillet 2017
Photo Gérard Moreau

L'ensemble du chenal d'accès au port de Fromentine fait l'objet de dragages réguliers pour faciliter le passage des bateaux vers l'île d'Yeu.

Cette année des liaisons ont été réalisées également au départ de La Fosse. La drague qui a travaillé à plusieurs reprises a étendu son action au nord-est de Port Fromentine (Photo 11). Nous constatons en effet la présence de plus en plus importante de bancs de sable entre le passage du Gois et le Goulet. Cette constatation ne sera sans doute pas sans poser de gros problèmes à l'avenir si un ensablement régulier est constaté dans la baie de Bourgneuf.

Quant au sable qui est extrait, il apparaît qu'il est clapé au large et à l'ouest de la plage de la grande Côte à Fromentine, ce qui est préjudiciable à la biodiversité donc à la pêche côtière. Il nous semble qu'une utilisation plus judicieuse pourrait en être faite alors que notre littoral s'érode un peu partout sauf à Barbâtre.



11 - Dragage à Port Fromentine, juin 2017
Photo Gérard Moreau

Participation à différentes instances de réflexion et de décision

Notre commission Nature et Environnement fait partie du « **Comité Consultatif pour la mise en valeur des Boisements** » créé par la Mairie de Noirmoutier.

Cette instance est consultée si nécessaire par les services de l'urbanisme en vue des autorisations de construire dans des espaces boisés classés et à préserver, qu'il s'agisse du domaine public ou privé ; elle est réunie par le maire pour toute question ou projet intéressant les services de l'urbanisme.

Ce comité peut transmettre à cette dernière toute proposition concernant un sujet d'intérêt communal pour lequel celui-ci a été institué. Nous apprécions la demande qui nous a été formulée par la Mairie, ceci montre une reconnaissance qui nous

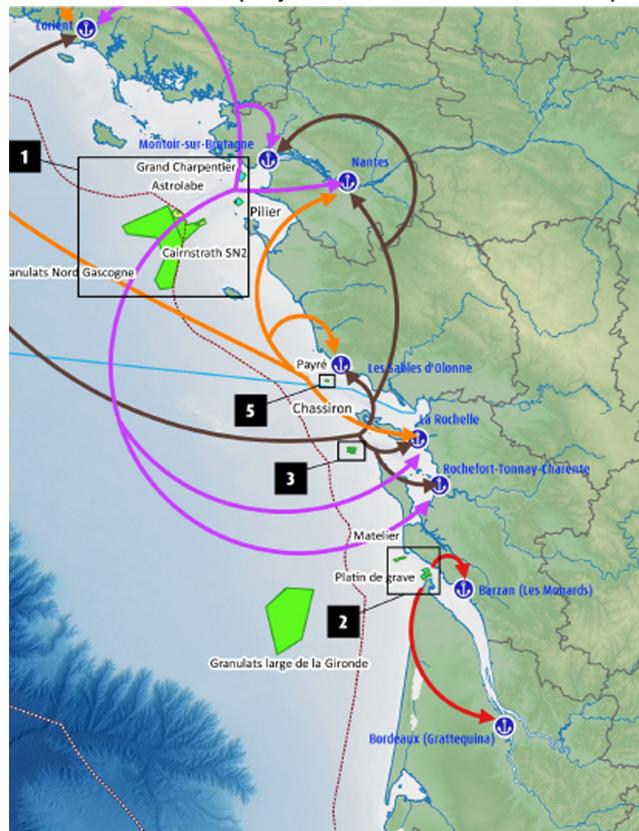
est faite pour tout ce qui touche à la préservation de notre environnement donc de notre patrimoine.

L'extraction des granulats au large de l'île du Pilier est toujours en cours. Celle-ci arrivera en fin d'exploitation en 2018. Elle aura permis un prélèvement de 45 millions de m³ sur une période de trente ans.

De nouveaux sites étaient en cours d'étude et ont reçu l'aval des services de l'Etat pour une mise en exploitation prochaine.

Notre association s'est toujours opposée à ces prélèvements considérés comme préjudiciables au maintien du sable qui contribue à la protection de notre littoral, donc à l'attrait de notre île mais aussi constitue une atteinte grave à la préservation des frayères, véritables ressources halieutiques pour le secteur de la pêche locale. Nous avons pointé du doigt l'antinomie des décisions prises par l'Etat qui, d'un côté autorise des prélèvements importants qui affaiblissent nos côtes et, de l'autre côté finance la protection de ces mêmes côtes tout en imposant des règles de plus en plus contraignantes au travers des dispositions du PPRL. Ces règles sont nécessaires mais doivent être mieux expliquées pour être bien comprises des populations concernées.

Nous rappelons que l'année dernière l'association « Les Amis de l'île de Noirmoutier » a adhéré à l'association « Le Peuple des Dunes des Pays de la Loire » dont le siège est à l'île d'Yeu. Deux recours contre les projets d'extraction ont été dépo-



12 - Cairnstrath A et SN 2
Source : IFREMER, DREAL

sés par l'avocat ; à ce jour nous n'avons pas retour des services de l'Etat. Le Préfet de la Vendée a donné récemment son accord pour l'extraction sur les sites de Cairnstrath A et SN2 (Photo 12). Ces sites situés plus au large sont prévus pour des quantités annuelles de 2,3 millions de m³.

Nous participons régulièrement aux réunions qui se tiennent sur notre territoire afin de suivre au mieux l'avancement du **projet éolien des 2 îles** (Photo 13).

Le Site d'atterrissage des câbles se fera sur la plage de la Grande Côte à Fromentine pour rejoindre le poste de raccordement à Soullans en traversant les marais et en évitant au maximum les secteurs sensibles protégés.

Les représentations simulant le visuel du parc éolien depuis divers endroits de notre littoral sont largement diffusées par le porteur de projet.

Un point d'information situé sur l'avenue Joseph Pineau, à l'angle de la rue du Puits Neuf, est ouvert les mardi et vendredi matin.

Comme vous le voyez notre commission est très active et participe à de nombreuses réunions pour tout ce qui concerne notre île, que ce soit pour les PLU des différentes communes, le suivi du plan de Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondations (SLGRI), le schéma d'accueil du public en forêt, l'implantation de nouvelles pistes cyclables, etc.

Toutes ces actions prennent beaucoup de temps à tous les bénévoles que nous sommes, aussi, nous faisons un appel à toutes les bonnes volontés qui souhaiteraient nous rejoindre, elles seront les bienvenues.



Les caractéristiques du projet

Durant la conférence de la COP 21 en 2015, 195 pays dont la France se sont engagés dans la lutte contre le **réchauffement climatique**.

Le projet de parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier, à ce titre, contribuera à l'un des objectifs de l'État en la matière en concourant à porter la part des **énergies renouvelables** à 32 % dans notre consommation finale brute d'énergie en 2030.

FICHE TECHNIQUE

62 éoliennes

Puissance de chaque éolienne : **8 MW**

Puissance totale du parc : **496 MW**

Surface totale du projet : **86 km²**

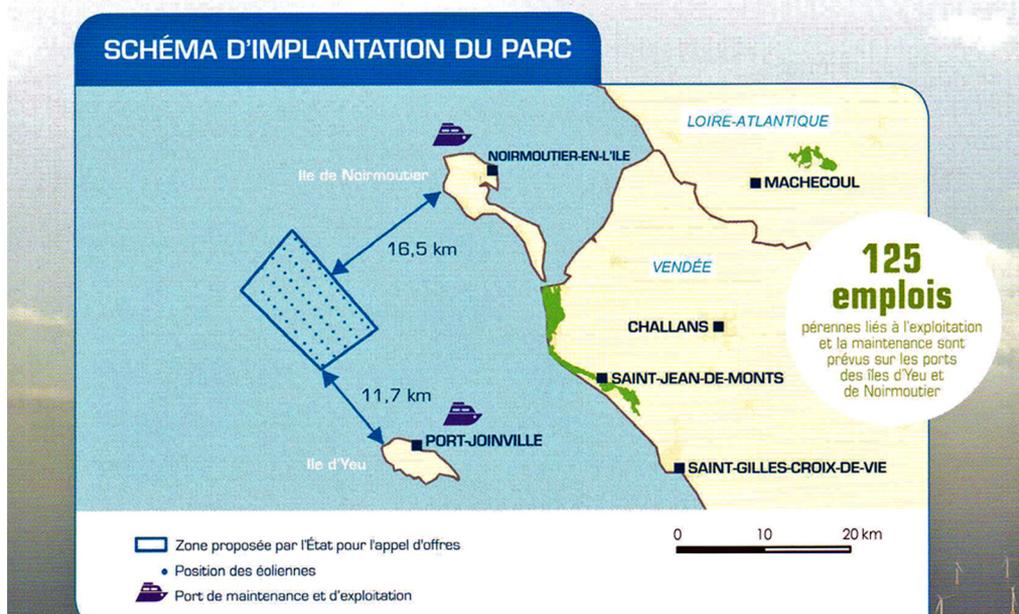
Distance entre chaque éolienne : **1000 à 1600 mètres**

Parc situé à **11,7 km** de l'île d'Yeu

Parc situé à **16,5 km** de Noirmoutier

Profondeur de fond marin variant de **-19 mètres à -36 mètres**

2 milliards d'euros d'investissement



13 - Projet éolien - Source : Eoliennes en mer Iles d'Yeu et de Noirmoutier